

Date de Convocation 30 mai 2016	Séance du 03 juin 2016 L'an deux mille seize et le 03 juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaudot Roger, Maire, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales.
Date d'Affichage 12 juin 2016	

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

MM RENAUDOT Roger, DUCRAY Bruno, TOURNIER Michel, CHAPPUIS Jean Pierre, DAGOT Denis, Mmes TETU Pascale, VIENET Céline, MM. GRADOT Didier, GILG Tony, VERNET Guy, PONCET Marin, MASSON Philippe.

Excusés : M. BLONDEAU Philippe (pouvoir à CHAPPUIS Jean Pierre)

Monsieur GILG Tony a été élu secrétaire de séance.

DCM 31 Conduite d'eau rue de la Rocade	<p>Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'Agence Départementale Ingénierie 70.</p> <p>A ce titre, il présente les projets exposés avec les techniciens d'Ingénierie 70 venus rencontrer les élus de la commune. Il en découle des propositions adressées par l'Agence Départementale Ingénierie 70 pour l'opération suivante :</p> <p>³⁵/₁₇ Remplacement du réseau AEP rue de la Rocade.</p> <p>Cette prestation doit donner lieu à la signature d'une convention entre la commune et l'Agence Départementale Ingénierie 70 qui précise, entre autre, les conditions financières de l'assistance établies suivant le barème adopté par le Conseil d'Administration d'Ingénierie 70.</p> <p>Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :</p> <p>³⁵/₁₇ Approuve les missions confiées à l'Agence Départementale Ingénierie 70.</p> <p>³⁵/₁₇ Autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence Départementale Ingénierie 70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.</p>
DCM 32 Prix de la portion d'affouage 2016	<p>Compte tenu de la baisse sensible du nombre d'affouagistes pour l'année 2016 pour approximativement la même quantité de bois délivré les années précédentes; le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de fixer le prix de la portion d'affouage 2016 à 100 Euros.</p>
DCM 33 Devis marquage au sol	<p>A l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis pour le marquage au sol sur la commune avec l'entreprise Hicon 74, route de St Loup 70000 Vesoul d'un montant de 6.580,00 € HT</p>

<p>DCM 34</p> <p>Décision modificative budget communal</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide : ³⁵/₁₇ Une Décision Budgétaire Modificative en dépenses de fonctionnement : Augmentation du chapitre 67 par prélèvement sur les dépenses imprévues pour un montant de 291,97 € afin de régler des intérêts moratoires.</p>
<p>DCM 35</p> <p>Devis Cuisinella</p>	<p>A l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis pour la réalisation d'un placard dans le bâtiment communal avec l'entreprise Cuisinella 10, rue Eluard 25000 Besançon d'un montant de 1.950,00 € TTC</p>
<p>Questions diverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Panneau de signalisation sur la place & plaque horaires de la mairie. - Curage du lagunage : en attente des analyses suite au prélèvement. - Inauguration des bâtiments communaux suite à la mise en accessibilité et de l'agrandissement du bâtiment des pompiers le 1er juillet 2016 à 17H. - L'aménagement du chemin des écoles sera étudié lors de l'agrandissement de la crèche. - Réfection du mur du Presbytère terminé. - Assemblée générale de copropriété concernant le bâtiment communal. - Étude pour la vitesse dans le village, la question sera posée à Ingénierie 70 afin de faire ralentir les véhicules qui ne respectent pas la limitation en agglomération. - Projet de pose de panneaux avec priorité à droite. - Crépis de la chapelle en cours. - Chemin piétonnier entre Voray et Buthiers. - Demande de devis au Sied 70 pour le remplacement du lampadaire rue de la Combe au Sapins suite à un accident.

Les Conseillers,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Roger RENAUDOT